

Histoire de genre

Autor(en): **Forster, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Histoires de genre

*Spécialistes en histoire politique réunis à Lausanne.
Thème du colloque et de l'ouvrage qui suit: «La politique des droits.
Citoyenneté et production des genres aux XIV^e et XX^e siècle».*

La traditionnelle «histoire des femmes» décrit les trajectoires féminines, les luttes pour l'égalité. Elle ne s'intéresse guère aux mécanismes d'exclusion. Au contraire, la «gender analysis» – ou «analyse des rapports de genres» – étudie les contradictions des sociétés occidentales qui prônent à la fois l'universalité des droits et la discrimination.

Les féministes de la Révolution française se sont heurtées à un paradoxe de taille: elles réclamaient les Droits de l'homme. Leur histoire s'inscrit dans un mouvement de société qui tente de définir un individu universel, nanti des droits politiques. Il était clair que cet être abstrait était masculin et... blanc.

Les féministes dénoncent l'hypocrisie des idées républicaines et revendiquent un statut d'égalité. Olympe de Gouges fut envoyée à la guillotine afin de prévenir chez d'autres femmes cet excès d'imagination qui pouvait les conduire à penser qu'elles avaient aussi accès aux Droits de l'homme.

La critique féministe dévoile les contradictions d'une société qui à la fois nie toute différence entre les êtres et fonde un système politique, juridique et économique sur les différences. Les suffragistes anglaises et américaines se heurtent à cette question: le droit de vote des femmes se fonde-t-il sur l'égalité ou la différence? L'égalité justifie l'accès à la sphère politique, la différence implique une redéfinition de celle-ci du point de vue des femmes. Anna Howard Shaw, première pasteuriste méthodiste américaine écrit en 1914: «*la raison pour laquelle les hommes ont droit au suffrage est que, en tant que citoyens, ils ont intérêt au gouvernement. La raison pour laquelle les femmes devraient avoir droit au suffrage est que, en tant que citoyennes, elles ont intérêt au gouvernement. Il n'y a rien d'autres à ajouter. Les maux sociaux et le désir des femmes d'y porter remède ne représentent pas la raison pour laquelle les femmes doivent obtenir le droit au suffrage.*»

Finalement le droit au suffrage sera octroyé aux femmes anglo-saxonnes non pas en reconnaissance d'un droit mais d'un service. On récompense leurs efforts pendant la guerre.

Protestantes et militantes

En Angleterre, les grands mouvements de réforme sociale menés par les femmes sont indissociables de la morale protestante. Ils s'inscrivent dans cette vision de l'irréductible imperfection des êtres et des institutions. L'Etat est souvent complice de la corruption et lui-même source d'abus afin de protéger les faibles et les exclus. Les femmes bien que condamnées à la margina-



La lutte pour l'obtention du droit de vote.

lité sont investies d'un rôle et d'une fonction critique par rapport à l'Etat.

Divers mouvements féministes du XIV^e siècle sont issus de cette vision libérale protestante: ceux de l'abolition de l'esclavage, de l'amélioration des conditions de détention des femmes, de la lutte contre la dégradation et la prostitution. Les femmes féministes de la bourgeoisie estimaient qu'elles avaient à dénoncer les abus du pouvoir et à venir en aide aux femmes exploitées. Elisabeth Fry, pasteur quaker, consacra sa vie à défendre les droits des prisonnières et à dénoncer les abus dont elles étaient victimes. Joséphine Butler réussit à faire abroger les Lois sur les maladies contagieuses (1864-69) qui autorisaient les pouvoirs publics à faire subir un examen médical aux femmes suspectées de prostitution et à les garder en détention. Les femmes des classes ouvrières étaient aussi menacées. Ces nouvelles lois présupposaient la culpabilité plutôt que l'innocence. De plus, elles n'inquiétaient pas les hommes.

Les luttes des féministes anglaises révélaient les failles et les ambiguïtés du système politique et judiciaire.

Un féminisme économique

Le féminisme belge s'écarte des modèles français et anglo-saxons. La lutte pour le suffrage n'est pas une priorité. Il s'agit d'un droit à conquérir en fin de parcours lorsque les femmes sont libérées des servitudes aliénantes de leur condition. Le suffrage est un droit conquis sur l'ignorance. Cette conception s'inscrit dans le discours démocratique de la gauche libérale qui voit dans l'éducation du peuple, dans la formation et la qua-

lification professionnelle, les conditions préalables à toute extension du suffrage.

La Belgique du XIV^e siècle est un pays très industrialisé. Nombre de femmes travaillent dans les fabriques et les mines pour des salaires de misère. Il faut donc lutter pour plus de justice sociale. Le discours féministe est celui de l'émancipation, du droit à la formation et au choix professionnel. La Ligue de droit des femmes parvient à faire promulguer la loi du 10 février 1900 qui autorise les femmes mariées à ouvrir un livret d'épargne.

Jugé à l'aune du suffragisme, le féminisme belge paraît pâle et hésitant. Il se révèle par contre vigoureux dans sa volonté de rompre avec les normes sociales et de promouvoir d'autres rapports entre les sexes fondés sur les compétences et les choix individuels. Les féministes belges optent plutôt pour une «citoyenneté professionnelle».

Paradoxes

Le féminisme est à la fois sa propre histoire et l'histoire critique de l'idéologie de la modernité. C'est précisément parce qu'il met en lumière les contradictions et les paradoxes de la réflexion politique qu'il est écarté. Ceux qui refusent d'admettre la contradiction déplacent le paradoxe sur celles qui le rendent visible. Ce sont elles finalement la véritable source du problème. C'est bien connu, les féministes sont paradoxales...

Simone Forster

La Politique des Droits. Citoyenneté et construction des genres aux XIV^e et XX^e siècle.
Sous la direction de H-U Jost, M. Pavillon,
F. Vallotton, Éditions Kimé, Paris 1994.